



DÉMÊLER LE VRAI DU FAUX

- Comprendre les principales critiques à l'endroit
de la production de bœufs et de veaux afin de mieux y répondre -



Cahier d'information à l'attention
des producteurs de bovins du Québec

Septembre 2023

Chers productrices et producteurs,
Un peu plus de quatre ans après la première publication de ce carnet, c'est un plaisir pour moi de rédiger la préface de cette nouvelle édition. Les PBQ ont exprimé la volonté ferme de corriger certaines affirmations répétées publiquement et ils continuent dans cette lancée. D'ailleurs, au printemps 2023, est apparue notre nouvelle plateforme lesfaitsboeuf.com | veaufaits.com – une page où les consommateurs et curieux peuvent prendre connaissance des faits véridiques en ce qui a trait à la production de boeufs et de veaux au Québec. Comme la publication que vous consultez actuellement, cette plateforme offre du contenu basé sur les données scientifiques les plus à jour.

Bien de l'eau a coulé sous les ponts depuis 2019. La pandémie aura rappelé aux consommateurs l'importance qu'ont nos fermes pour la sécurité alimentaire et la vitalité de nos villes et de nos campagnes. Ce moment de perturbation aura été propice à une écoute de la part de nos concitoyens par rapport à nos réalités et à notre volonté de continuer de faire partie de la solution. C'est pourquoi la diffusion des informations contenues dans ce carnet est toujours aussi pertinente. Je vous laisse le soin de partager ce cahier autour de vous sans hésitation.

Votre président,



Jean-Thomas Maltais



SOMMAIRE

Gaz à effet de serre 4

Gestion de l'eau 6

Gestion des sols et utilisation des terres 8

Bien-être animal 10

Santé humaine 12

GAZ À EFFET DE SERRE

Discours dominant

« Il faut réduire notre consommation de bœuf pour lutter contre les changements climatiques, pour réduire notre empreinte environnementale et parce que le bœuf est polluant (produit plus de gaz à effet de serre (GES)). »

Dans les faits

La production canadienne de bœufs a réduit ses émissions de GES de 14 % entre 1981 et 2011.

Comment a-t-elle réussi à faire cela?

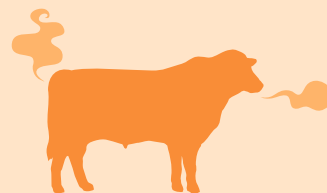
- Baisse du taux de mortalité dans les élevages;
- Productivité plus élevée (plus de kilos de viande par carcasse, meilleur taux de conversion et amélioration génétique);
- Utilisation de moulée produite au Canada;
- Alimentation favorisant la digestibilité et le remplacement du maïs par des sous-produits;
- Gestion des fumiers plus efficace (Plan agroenvironnemental de fertilisation (PAEF));
- Pâturages permettant la séquestration du carbone.

Il est vrai que...

... de façon générale, l'élevage de bovins est associé à une empreinte carbone supérieure à celle d'autres animaux destinés à la consommation.

Le saviez-vous?

La production canadienne de bœufs affiche l'une des plus faibles productions de GES, soit 50 % de moins que la moyenne mondiale.



Discours dominant

« La production animale cause davantage de GES que toute forme de transport utilisant des énergies fossiles. »

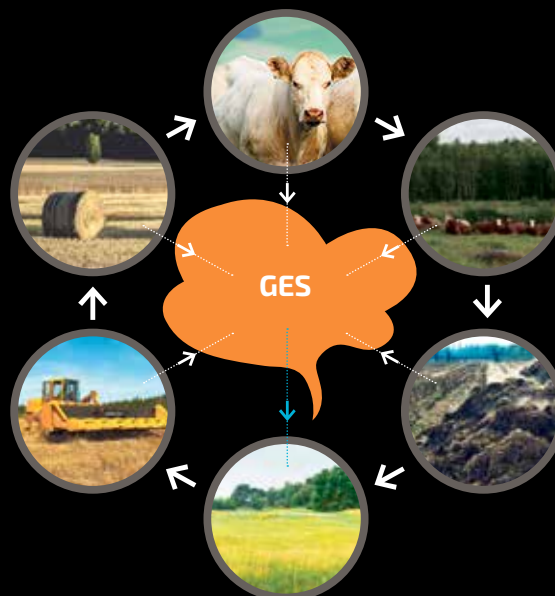
Dans les faits

Bien que l'élevage soit une source de GES, il est impossible de la comparer à celle du transport, car les méthodes de calcul ne sont pas les mêmes.

La donnée selon laquelle l'élevage représente près de 14,5 % des émissions de GES mondiales a été mesurée selon la méthode du cycle de vie, c'est-à-dire qu'elle prend en compte les émissions de la naissance de l'animal jusqu'au point de vente aux consommateurs.

L'inventaire mondial des GES associés au transport est estimé à 14 %. Ce dernier ne prend en compte aucune autre émission de GES (ex. : celles liées à l'extraction des matières premières nécessaires à la fabrication, etc.).

Émission et captation des gaz à effet de serre en production bovine



Le saviez-vous?

Selon les données d'inventaire du Canada, la production bovine dans son ensemble est responsable de 2,4 % des émissions de GES, comparativement à 28 % pour le transport.



2,4 %



28 %

GESTION DE L'EAU

Discours dominant

« Il faut 15 000 l d'eau pour produire 1 kg de bœuf et la production bovine est polluante pour les cours d'eau. »

Dans les faits

- Ces chiffres comprennent toutes les sortes d'eau :

Eau
verte
94 %

Eau disponible dans le sol pour les plantes (pluie, neige, etc.)

Eau
bleue
3 %

Eau de surface et eau souterraine, eau d'abreuvement, irrigation, eau utilisée dans les abattoirs

Eau
grise
3 %

Eau nécessaire pour le traitement d'eau polluée

Selon les normes internationales, il faut uniquement considérer l'eau bleue.

Dans les faits

- Les données de recherches récentes au Canada indiquent qu'il faut entre 459 et 631 l d'eau bleue par kilogramme de bœuf désossé.

En outre, l'élevage en pâturage au Québec ne nécessite pas d'irrigation, ce qui favorise une utilisation moindre des ressources hydriques.

- Au Québec, les producteurs agricoles ont l'obligation de prévenir les écoulements risqués pour les cours d'eau dans le processus d'entreposage et d'épandage des fumiers (*Règlement sur les exploitations agricoles*).

Il est vrai que...

... avec les changements climatiques, les besoins liés à l'irrigation risquent d'augmenter tant au Québec qu'au Canada dans les prochaines années.

... les principales sources de contamination des cours d'eau ciblées par le ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques du Québec sont les rejets d'eaux usées par les municipalités et l'épandage des fumiers et lisiers de toute production animale.



Le saviez-vous?

Il faut environ 3 158 l d'eau (majoritairement irriguée) pour produire 1 kg d'amandes.



Le saviez-vous?

Seulement 3 % de l'eau nécessaire à l'élevage de bovins provient de sources d'eau potable.

GESTION DES SOLS ET UTILISATION DES TERRES

Discours dominant

« La consommation de viande contribue à la déforestation et à la dégradation des terres; l'élevage utilise des terres qui pourraient servir pour nourrir les humains. »

Dans les faits

- Une importante partie des terres utilisées pour l'élevage des bovins ne pourrait supporter des cultures destinées à l'alimentation humaine.
- Les bovins ont la capacité de transformer en une viande de qualité des aliments qui finiraient autrement au dépotoir, diminuant ainsi le gaspillage alimentaire, et ce, sans mettre leur santé à risque (ex. : résidus d'usines alimentaires, drèche de brasserie, etc.).
- Les producteurs de bœufs et de veaux ont réduit leur besoin en terres agricoles en modifiant l'alimentation de leurs animaux et en augmentant les rendements des cultures.
- L'élevage de bœufs au Canada ne contribue pas de façon significative à la déforestation.
- Le Québec réglemente strictement le déboisement.

Il est vrai que...

- ... l'élevage en pâturage permet de préserver les prairies permanentes.
- ... la bonne gestion du fumier, la protection des eaux et un suivi fait par un agronome favorisent la réduction de l'impact de l'élevage sur les sols.
- ... les bovins consomment du maïs. Toutefois, 86 % de tout ce qu'ils consomment provient de produits non comestibles pour les humains.

Le saviez-vous?

La superficie requise pour produire un bœuf a diminué du quart entre 1981 et 2011 grâce à l'accroissement de la productivité.



Discours dominant

« *L'élevage menace la biodiversité.* »

Dans les faits

- Les prairies permanentes favorisent la biodiversité.
- Les pâturages canadiens regorgent de plus de 1 000 espèces de plantes, d'animaux et d'insectes.

Il est vrai que...

... la gestion durable des sols (rotation des pâturages, gestion de la mise à l'herbe pour les animaux, régénération des prairies, etc.) favorise le maintien des espèces végétales.



L'industrie bovine canadienne s'est dotée d'un organisme de recherche qui participe activement à l'amélioration continue de la production à travers le pays.



Le saviez-vous?

Le programme VBP+ permet aux producteurs de démontrer qu'ils appliquent les bonnes pratiques en matière d'environnement.



BIEN-ÊTRE ANIMAL

Discours dominant

« *L'industrie animale assassine des animaux et il est cruel de tuer des animaux pour la nourriture lorsque des options végétariennes sont disponibles.* »

Dans les faits

- L'abattage est très réglementé au Québec et au Canada, limitant ainsi la souffrance et la détresse des animaux.
- Des inspecteurs assurent le respect des procédures d'abattage.
- Chaque organisme vivant est destiné à mourir ou à être tué de sorte que d'autres puissent vivre.

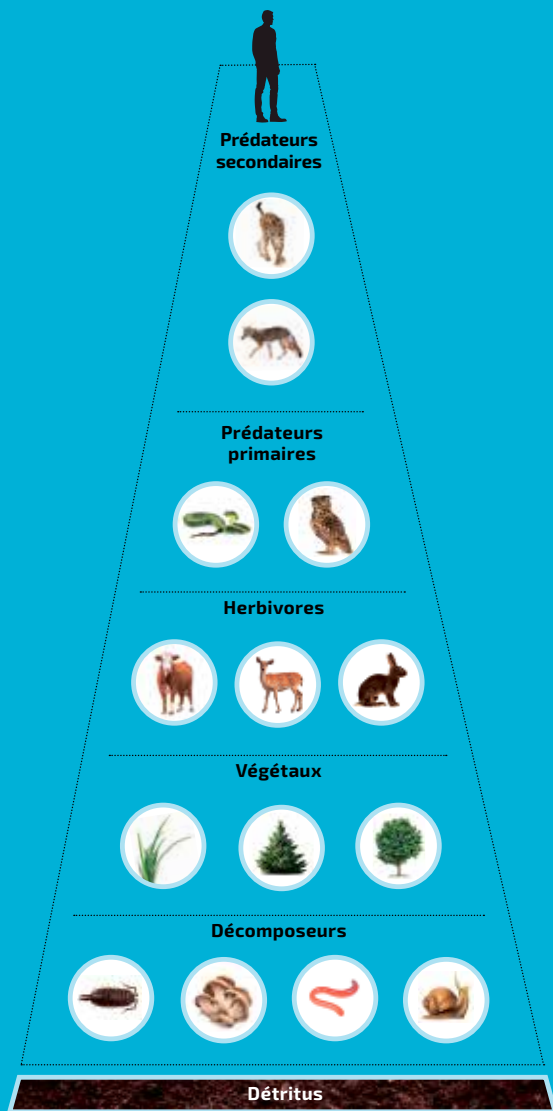
Il est vrai que...

... consommer de la viande n'est pas un acte cruel ou contraire à l'éthique, c'est une partie naturelle du cycle de la vie.

... souvent, les positions de personnes opposées à l'élevage d'animaux destinés à la consommation sont irréconciliables avec celles des producteurs.

... la viande de bœuf et de veau peut favoriser un régime alimentaire sain.

Pyramide alimentaire



Discours dominant

« L'industrie animale abuse des animaux, manger de la viande est la cause de la cruauté et les animaux ne sont pas considérés comme des êtres individuels, sensibles avec des besoins physiques et psychologiques, mais comme des biens. »

Dans les faits

- Plusieurs lois encadrent le bien-être animal au niveau fédéral et provincial.
- Le Québec se distingue par sa *Loi sur le bien-être et la sécurité de l'animal* qui reconnaît les animaux comme des êtres sensibles dotés d'impératifs biologiques. Le MAPAQ peut déposer des accusations contre les propriétaires d'animaux fautifs sur la base de cette loi.
- Des codes de pratiques sont disponibles pour les producteurs. Ils sont le résultat d'un consensus entre les producteurs, les gouvernements, les scientifiques et les groupes de défense des animaux.
- Des producteurs doivent respecter des exigences de bien-être animal qui sont stipulées dans leurs règlements de mise en marché (ex. : les producteurs certifiés VBP+, Veau de grain du Québec certifié, etc.).



Le saviez-vous?

Le MAPAQ a la responsabilité de faire appliquer la *Loi sur le bien-être et la sécurité de l'animal* et applique le principe de tolérance zéro.

Les agronomes et les vétérinaires ont l'obligation de dénoncer des situations où le bien-être animal n'est pas respecté.

Une ligne téléphonique sans frais permet aux citoyens de dénoncer des propriétaires d'animaux fautifs.

SANTÉ HUMAINE

Discours dominant

« La consommation de viande rouge est associée à une augmentation du risque de cancers et de maladies cardiovasculaires. »

Dans les faits

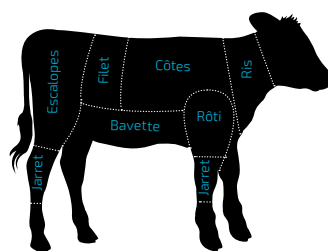
- La viande contient plusieurs nutriments essentiels et facilement absorbables par l'organisme (biodisponibles), ce qui lui confère une importance indéniable au sein de l'alimentation humaine.
- Une consommation variée et équilibrée intégrant d'autres groupes alimentaires, tels que les fruits et légumes, permettrait de diminuer les risques et d'augmenter les bénéfices associés à la viande.
- Le Guide alimentaire canadien conseille de privilégier la consommation de produits le moins transformés possible.

Il est vrai que...

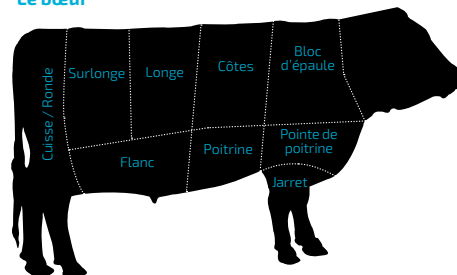
... des risques pourraient surtout être associés à la viande transformée selon l'Organisation mondiale de la Santé (OMS).

... sur la base d'une réanalyse des études existantes; un panel de chercheurs de sept pays soutient, dans un article publié par l'*American College of Physicians*, qu'il n'appuie pas les recommandations de certains gouvernements, basées sur les constats de l'OMS, visant à encourager leur population à consommer moins de viande rouge puisqu'il considère le degré de certitude des études à l'appui comme étant « faible ».

Le veau



Le bœuf



Discours dominant

« Il n'est pas naturel d'utiliser des antibiotiques et des hormones pour produire de la viande, car la viande que l'on consomme est contaminée par ces produits. »

Dans les faits

- Les antibiotiques sont utilisés pour traiter les animaux malades.
- L'utilisation des antibiotiques et des hormones (stimulants de croissance) se fait sous la supervision d'un vétérinaire.
- Des inspecteurs de l'Agence canadienne d'inspection des aliments (ACIA) s'assurent que le producteur respecte les temps de retrait et que les carcasses sont saines à la consommation.
- Les producteurs adhèrent de plus en plus à des programmes de certification qui requièrent une surveillance pointue de l'utilisation des produits contenant des antibiotiques ou des hormones de croissance dans les élevages de bovins.
- Le Canada surveille de près l'utilisation des antibiotiques et le phénomène de l'antibiorésistance tant chez les animaux que chez les humains. C'est pourquoi des inspections sont faites par les autorités dans les fermes, lors de l'abattage ou dans les commerces de détail.
- Au Québec, l'usage préventif d'antibiotiques de classe 1 en production animale est strictement encadré, car ces antibiotiques sont prioritaires pour la médecine humaine.

Il est vrai que...

... un usage raisonné d'antibiotiques, notamment en diminuant le traitement préventif, et de bonnes pratiques d'élevage permettent de réduire la présence de bactéries antibiorésistantes.



Le saviez-vous?

Depuis 1984, tout usage d'antibiotiques dans les élevages du Québec doit s'appuyer sur une ordonnance d'un médecin vétérinaire afin de garantir une utilisation conforme aux pratiques autorisées. Depuis février 2018, Santé Canada interdit toute allégation en matière de stimulation de la croissance sur les étiquettes d'antibiotiques destinés aux animaux afin de favoriser la diminution de leur utilisation.

Dans les faits

- Un bœuf « sans hormone » n'existe pas. On doit plutôt parler d'un élevage sans ajout d'hormones. Naturellement, les animaux, les humains et les plantes produisent des hormones.
- L'utilisation d'hormones dans la production de bœufs est soumise à la réglementation de Santé Canada. L'ACIA est responsable de surveiller l'utilisation des hormones de croissance par les producteurs. Ces produits sont utilisés sur ordonnance d'un vétérinaire.

En perspective...

Le niveau d'hormones que l'on retrouve dans divers produits alimentaires, comme le bœuf, est trop faible pour présenter un risque pour la santé humaine.

Il est vrai que...

... au Canada, les hormones de croissance en production bovine sont approuvées uniquement lorsqu'elles sont données aux bovins de boucherie. Elles permettent de produire du bœuf plus maigre et à un coût moindre.



Les programmes Veau de grain du Québec certifié, Veau vérifié et VBP+ fournissent la preuve que les produits de santé animale sont utilisés de façon judicieuse sur la ferme.



**75
grammes**

de bœuf provenant
d'une carcasse
d'animal
engraissé avec
des stimulants
de croissance



**2
nanogrammes**
d'estrogène



**355
millilitres**

de bière



**15
nanogrammes**
d'estrogène

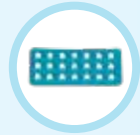


**75
grammes**

de chou cru



**2 976
nanogrammes**
d'estrogène



**1
seule
pilule contraceptive**



**35 000
nanogrammes**
d'estrogène

Le saviez-vous?

Aucun stimulant de croissance n'est utilisé dans les productions de veaux de grain et de veaux de lait.



Références

• AMERICAN COLLEGE OF PHYSICIANS (2019). « Unprocessed Red Meat and Processed Meat Consumption: Dietary Guideline Recommendations From the Nutritional Recommendations (NutriRECS) Consortium », *Annals of Internal Medicine*, [En ligne]. [https://www.acpjournals.org/doi/10.7326/m19-1621] (Consulté le 20 juin 2019). /

• CANADIAN ROUNDTABLE FOR SUSTAINABLE BEEF (2016). « National Beef Sustainability Assessment: Environmental and social assessments », Canadian Roundtable for Sustainable Beef, [En ligne]. [https://crsb.ca/wp-content/uploads/2021/12/CRSB-EnvironmentalAndSocialAssessments_2016_full-report.pdf] (Consulté le 22 juin 2019). /

• CANADIAN ROUNDTABLE FOR SUSTAINABLE BEEF (2016). « National beef sustainability assessment and strategy - Summary report », Canadian Roundtable for Sustainable Beef, [En ligne]. [https://crsb.ca/wp-content/uploads/2021/12/Assessment-and-Strategy_summary_report_2016.pdf] (Consulté le 22 juin 2019). /

• Code criminel, LRC 1985, c C-46, art 445. [En ligne]. [https://canlii.ca/t/ckjd#art445] (Consulté le 19 juin 2019). /

• CONSEIL NATIONAL POUR LES SOINS AUX ANIMAUX D'ÉLEVAGE (2013). « Code de pratiques pour le soin et la manipulation des bovins de boucherie », Conseil national pour les soins aux animaux d'élevage, [En ligne]. [https://www.nfacc.ca/codes-de-pratiques/bovins-de-boucherie] (Consulté le 20 juin 2019). /

• GOUVERNEMENT DU CANADA (mis à jour 5 septembre 2012). « Foire aux questions – Stimulateurs de croissance hormonaux », Gouvernement du Canada, [En ligne]. [https://www.canada.ca/fr/sante-canada/services/medicaments-produits-sante/medicaments-veterinaires/infofiches-faq/stimulateurs-croissance-hormonaux.html] (Consulté le 19 juin 2019). /

• GOUVERNEMENT DU CANADA (Mis à jour 1^{er} mai 2019). « Système canadien de surveillance de la résistance aux antimicrobiens – Mise à jour 2018 : Sommaire », Gouvernement du Canada, [En ligne]. [https://www.canada.ca/fr/sante-publique/services/publications/medicaments-et-produits-sante/systeme-canadien-surveillance-resistance-antimicrobiens-2018-rapport-resume.html] (Consulté le 19 juin 2019). /

• GOUVERNEMENT DU CANADA. « Sources et puits de gaz à effet de serre : sommaire 2019 », Gouvernement du Canada, [En ligne]. [https://www.canada.ca/fr/environnement-changement-climatique/services/changements-climatiques/emissions-gaz-effet-serre/sources-puits-sommaire-2019.html] (Consulté le 24 mai 2019). /

• GOUVERNEMENT DU CANADA. « Sources et puits de gaz à effet de serre : sommaire 2018 », Gouvernement du Canada, [En ligne]. [https://www.canada.ca/fr/environnement-changement-climatique/services/changements-climatiques/emissions-gaz-effet-serre/sources-puits-sommaire-2018.html] (Consulté le 24 mai 2019). /

• GOUVERNEMENT DU CANADA (Mis à jour le 3 janvier 2018). « Utilisation responsable des antimicrobiens importants sur le plan médical chez les animaux », Gouvernement du Canada, [En ligne]. [https://www.canada.ca/fr/sante-publique/services/resistance-aux-antibiotiques-antimicrobiens/animaux/actes/utilisation-responsable-antimicrobiens.html] (Consulté le 19 juin 2019). /

• INSTITUT NATIONAL DE LA SANTÉ PUBLIQUE DU QUÉBEC (Date de publication : 16 novembre 2011). « L'usage des stimulateurs de croissance en production animale : positions des experts et des gouvernements », INSPQ Centre d'expertise et de référence en santé publique, [En ligne]. [https://www.inspq.qc.ca/publications/1317] (Consulté le 19 juin 2019). /

• MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE, DES PÊCHERIES ET DE L'ALIMENTATION DU QUÉBEC. « MAPAQ – Usage des antibiotiques », Usage des antibiotiques chez les animaux, [En ligne]. [https://www.mapaq.gouv.qc.ca/fr/Productions/santeanimale/maladies/antibio/Pages/utilisation_antibiotiques.aspx] (Consulté le 19 juin 2019). Mis à jour le 20 juillet 2022. /

• MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT ET DE LA LUTTE CONTRE LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES (Mis à jour en 2019). « Inventaire québécois des émissions de gaz à effet de serre 1990-2017 », Ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, [En ligne]. [http://www.environnement.gouv.qc.ca/changements/ges/] (Consulté le 24 mai 2019). /

• MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT ET DE LA LUTTE CONTRE LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES. « La qualité de l'eau et les usages récréatifs », Ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, [En ligne]. [https://www.environnement.gouv.qc.ca/eau/recreative/qualite.htm.ca/eau/causes.htm] (Consulté le 24 mai 2019). /

• LECERF, Jean-Michel (Consulté le 4 novembre 2014). « La place de la viande dans la nutrition humaine Intérêt nutritionnel et effets sur la santé de la consommation de viande ». Viande & Produits Carnés, [En ligne]. [https://www.viandesetproduitscarnes.com/phocadownload/vpc_vol_30/3065_lecerf_place_v viande_dans_nutrition_humaine.pdf] (Consulté le 26 mai 2019). /

• LEGASSE, Getahun, et collab. (2017). « Water use intensity of Canadian beef production in 1981 compare to 2011 », *ScienceDirect*, [En ligne]. [https://doi.org/10.1016/j.scitotenv.2017.11.194] (Consulté le 26 mai 2019). /

• Loi sur le bien-être et la sécurité de l'animal, RLRO c B-3.1, [En ligne]. [https://canlii.ca/t/6d71c-] (Consulté le 2 juin 2019). /

• Loi sur la salubrité des aliments au Canada, LC 2012, c 24, [En ligne]. [https://canlii.ca/t/6bq99-] (Consulté le 2 juin 2019). /

• Loi sur la santé des animaux, LC 1990, c 21, [En ligne]. [https://canlii.ca/t/6bksx-] (Consulté le 2 juin 2019). /

• North American Meat Institute : The Facts about Antibiotics in Livestock & Poultry Production [En ligne]. [https://www.meatinstitute.org/index.php/d/sp/1/102248/pid/102248?ht=d/sp/1/102248/pid/102248]. (Consulté le 2 juin 2019). /

• ORGANISATION MONDIALE DE LA SANTÉ (2019). « Cancer : cancérogénicité de la consommation de viande rouge et de viande transformée », Organisation mondiale de la santé, [En ligne]. [https://www.who.int/fr/news-room/questions-and-answers/item/cancer-carcinogenicity-of-the-consumption-of-red-meat-and-processed-meat] (Consulté le 26 mai 2019). /

• Règlement sur la santé des animaux, CRC, c 296, art 136, [En ligne]. [https://canlii.ca/t/clj6#art136-] (Consulté le 2 juin 2019). /

• UNION DES PRODUCTEURS AGRICOLES (2019). « Le bien-être animal, au cœur de notre quotidien », Les grands dossiers de l'Union – L'U – Revue de l'Union des producteurs agricoles -Avril 2019, [En ligne]. [https://www.upa.qc.ca/en/revue-lu-en/2019/05/le-bien-etre-animal-au-cœur-de-notre-quotidien/] (Consulté le 21 juin 2019). /

• U.S FOOD & DRUG ADMINISTRATION (2022). « Steroid Hormone Implants Used for Growth in Food-Producing Animals », U.S. Food & Drug, [En ligne]. [https://www.fda.gov/animal-veterinary/product-safety-information/steroid-hormone-implants-used-growth-food-producing-animals] (Consulté le 19 juin 2019). /

• WORLD HEALTH ORGANIZATION (2009). « Evaluation of certain veterinary drug residues in food ». World Health Organization, [En ligne]. [https://apps.who.int/iris/bitstream/handle/10665/44085/WHO_TRS_954_eng.pdf?sequence=1&isAllowed=y] (Consulté le 21 juin 2019).



Liens utiles

bovin.qc.ca / beefresearch.ca / verifiedbeef.ca / cattle.ca



Les Producteurs de bovins du Québec

555, boulevard Roland-Therrien, bureau 305 • Longueuil (Québec) J4H 4G2 • 450 679-0540, poste 8287 • pbq@upa.qc.ca / bovin.qc.ca